

Janvier 2022

30%¹

REERT+

L'épargne positive



+ responsable

Pour faire croître votre épargne, le Fonds investit dans des entreprises d'ici et contribue à créer, maintenir et sauvegarder des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec. Votre épargne est donc profitable, puisqu'en plus de vos crédits d'impôt additionnels¹, toute l'économie québécoise bénéficie des investissements responsables que le Fonds réalise dans les entreprises de chez nous. Vous contribuez ainsi à bâtir une meilleure société.

734 580
ACTIONNAIRES
ÉPARGNANTS*



3 437
ENTREPRISES
PARTENAIRES**

247 612
EMPLOIS CRÉÉS,
MAINTENUS OU
SAUVEGARDÉS**

* Au 30 novembre 2021.

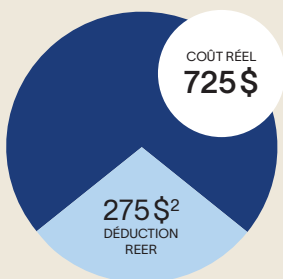
** Au 31 mai 2021.

+ payant

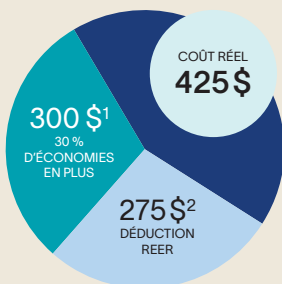
Le REER+ vous fait économiser **30 % plus d'impôt¹ qu'un REER conventionnel**. Pour un investissement de 1 000 \$, ce sont ainsi 300 \$ de plus qui retournent directement dans vos poches. Il s'agit donc d'un outil efficace pour optimiser votre épargne.

Pour un REER de 1 000 \$

REER
conventionnel



REER+
au Fonds



→ **8,17 \$²**
par semaine

Voilà ce qu'il en coûte
pour accumuler **1 000 \$**
en **REER+** par année.

¹ Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

² Exemple basé sur l'année d'imposition 2022, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 40 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 27,5 %, recevant 52 paies par année et dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.



+ facile d'épargner

Retenues sur le salaire, prélèvements automatiques, versement ponctuel : trois choix s'offrent à vous pour épargner. Vous n'avez qu'à choisir la méthode* qui vous convient le mieux.

- Avec la **retenue sur le salaire**, vos cotisations sont prélevées à même votre paie par votre employeur, ce qui vous permet de bénéficier immédiatement de l'économie d'impôt. Chaque versement vous coûte ainsi 30 %¹ moins cher, ce qui simplifie l'épargne.

Vous aimeriez avoir accès à la retenue sur le salaire ? Parlez-en à votre employeur !

- Les **prélèvements bancaires automatiques** permettent de prélever de votre compte le montant que vous fixez à la fréquence que vous aurez déterminée. C'est une façon efficace d'épargner.
- Le **versement ponctuel**, que vous pouvez effectuer au montant voulu et au moment qui vous convient le mieux, en ligne ou dans l'un de nos points de service.

Pour commencer ou ajuster vos cotisations : fondsftq.com/cotisez

¹ Il est important de noter que le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter l'émission des actions en cours d'année financière et qu'un investisseur ne pourrait alors souscrire à des actions que pour certains modes de souscription spécifiques.



Utilisez notre outil de calcul pour **concevoir vos propres scénarios de cotisation** :
fondsftq.com/calculez

Vous verrez qu'épargner n'a jamais été aussi facile.

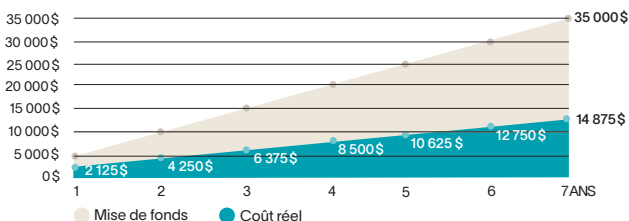


+ vite propriétaire

Épargner pour acheter sa première maison n'est pas toujours facile. Mais en conjuguant les avantages du REER+ avec le Régime d'accèsion à la propriété (RAP), vous pourriez devenir propriétaire à moindre coût.

CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET EN MOINS DE DEUX

En cotisant au REER+ par retenues sur le salaire, vous bénéficiez des économies d'impôt directement sur votre paie et diminuez d'autant plus le prélèvement qui sera effectué. Vous pourriez ainsi accumuler 35 000 \$ en sept ans, en contribuant aussi peu que 40,87 \$³ par semaine.



Remboursez et économisez

Même si vous avez « rappé » votre REER d'une autre institution financière, vous pouvez faire vos remboursements au Fonds et profiter ainsi des crédits d'impôt additionnels de 30 %¹ qu'offre le REER+. Sur un remboursement de 35 000 \$, cela représente des économies de 10 500 \$. Le remboursement doit être effectué sur une période minimale de 7 ans.

³ Exemple basé sur l'année d'imposition 2022, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 40 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 27,5 %, recevant 52 paies par année et dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.



+ que la retraite

Quand on épargne dans un REER, c'est généralement en vue de sa retraite. Mais le REER+ vous permet de faire bien plus encore :

- Acheter une première maison ;
- Retourner aux études ;
- Démarrer une entreprise.

Les économies d'impôt offertes par le REER+ vous permettront d'atteindre votre but encore plus rapidement.

Et comme personne n'est à l'abri des imprévus, vous pourriez demander un rachat de vos actions du Fonds, en totalité ou en partie, afin de traverser une période plus difficile où vos revenus sont diminués, notamment pour les raisons suivantes :

- Une invalidité temporaire ou permanente ;
- Une maladie grave et irréversible ;
- La nécessité d'agir à titre d'aidant naturel.



Découvrez toutes les situations permettant le rachat de vos actions :

fondsftq.com/projets

Vous y trouverez également le prospectus qui vous permettra de connaître en détail tous les critères de rachat.

+ rentable

Le rendement à l'actionnaire, c'est le rendement obtenu par l'ensemble des 734 580 actionnaires du Fonds au 30 novembre 2021. Le rendement correspond à la variation de l'action du Fonds au cours d'une période donnée. Il est calculé deux fois par année, soit au 31 mai et au 30 novembre.

Au 30 novembre 2021, le rendement 12 mois s'établit à 13,6 %, sans tenir compte des crédits d'impôt que vous obtenez lorsque vous avez cotisé au REER+. La valeur de l'action atteint 55,77 \$.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE⁴

Au 30 novembre 2021

7,9%	9,1%	10,3%	13,6%
			
10 ans	5 ans	3 ans	1 an

Cela signifie que si vous aviez cotisé 1 000 \$ au Fonds il y a 10 ans, par exemple, cette cotisation atteindrait aujourd'hui une valeur de 2 139 \$.

⁴ Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Valeur de l'action

Au 30 novembre 2021

55,77 \$

Suivez le rendement et la valeur de l'action du Fonds :

fondsftq.com/rendement

Notre mission

La mission principale du Fonds consiste à contribuer à la croissance économique du Québec en créant, maintenant ou sauvant des emplois au moyen d'investissements dans les entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie québécoise.

Le Fonds appuie aussi le développement des entreprises d'ici en offrant de la formation économique aux employés. L'un de ses objectifs est d'encourager l'épargne-retraite en procurant à ses centaines de milliers d'actionnaires-épargnants un rendement raisonnable, en plus de 30 %¹ d'économies d'impôt supplémentaires.

+ accessible

Vous voulez en savoir plus ? Vous êtes prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ? Rien de plus simple.

Plusieurs options s'offrent à vous :



Visitez notre site Web
fondsftq.com



Appelez au **1 800 567-3663**
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h



Consultez votre responsable local
dans votre milieu de travail



Trouvez un point de service :
fondsftq.com/bureaux

